

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DEMATERIALISEE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 9 janvier 2023 à 17H00

Séance n°1

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 26 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
M. Pierre KORNPORST
Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

Mme Sarah LABAT-JACQMIN
M. Didier FORCIOLI
M. Pierre CRESCENZO
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX
M. Erwan PHILIPPE
M. Florent DAUPHIN

Collège des Etudiants

M. Rémy BRUNY

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Maureen CLERC, INRIA
Mme Claire-Isabelle COQUIN, INSERM
M. Alain SOMMERVOGEL, INRAE

Personnalités Qualifiées

Mme Clara HERER, CNRS

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK
M. Stéphane MAZEVET, OCA

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Guillaume GIRARD, CAL
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

2

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA

Membres absents ayant donné procuration

M. Thierry ARRIL, CHUN à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Michel GAUTERO à M. Luc PRONZATO
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à M. Jeanick BRISSWALTER

Etaient absents ou excusés les 14 membres suivants :

Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Philippe PAQUIS
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Philippe CHARVIS, IRD
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
Mme Eva EL SAYED
M. Andrea ORABONA
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM
Mme Christine MALOT
M. Didier ABADIE, ERACM
Mme Elisabeth PECOU
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Mme Maryline CRIVELLO, AMU

Invités présents

M. Marc DALLOZ, Vice -Président du Conseil d'Administration

M. Eric NASICA, Vice-Président Finances

Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM

M. Régis BRANDINELLI, DGS

Mme Nadine GROSSO, DAJIM

Mme Anne NAVARRO, DGSA

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 17h00.

I - PREAMBULE

- M. Alain SOMMERVOGEL, Président par intérim du centre INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) et Directeur des services d'appui devient membre titulaire du Conseil d'administration suite au départ à la retraite de M. Jean-Philippe NABOT.
- M. Rémy BRUNY, membre du Conseil d'administration du collège des usagers, a été élu Vice-Président Etudiant ce jour lundi 9 janvier 2023 à 16H.

3

QUESTION FINANCIERE

1) APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2023

Introduction de M. Eric NASICA, Vice-Président Finances

Le budget initial 2023 reflète toute la volonté de l'université de maintenir son ambitieuse stratégie notamment au niveau de la politique Ressources Humaines en termes de soutien aux activités de formation et de recherche. Les grands axes que l'établissement compte développer en 2023 avait été présentés lors du débat d'orientation budgétaire.

Ce budget traduit également l'impact des événements de 2022 avec principalement les augmentations des tarifs des fluides, les incertitudes sur la prise en charge de l'augmentation du point d'indice et puis, dans une moindre mesure également, l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses.

Les prévisions budgétaires sont finalement assez proches de celles qui avaient été présentées lors du débat d'orientation budgétaire d'octobre. Un certain nombre d'indicateurs financiers se sont sensiblement dégradés si on tient compte des éléments exogènes. Cependant la situation financière demeure relativement saine, les comptes de l'établissement ont été validés par les services du Rectorat.

Lecture des conclusions de la commission des finances

Avant tout, la commission remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à sa préparation et à celle du budget. En effet, outre les documents indispensables, des informations sur le coût complet de la formation et de la recherche, sur le modèle d'allocation budgétaire des DU ont été fournis. Malgré tout, certains membres ne sont pas totalement convaincus, ne serait-ce que par les DU dont seul le coût direct est pris en compte, le coût complet devant arriver en mars lors de l'atterrissage du budget. Le calcul du nombre de postes créés est lui aussi source de discussion, la méthode comptable ne reflétant pas, pour certains, la réalité du terrain. D'autre part, certains ont noté que le préambule de la « Note ordonnateur » faisait référence aux objectifs et plans d'actions des différentes composantes et services opérationnels, donnés lors du dialogue de gestion en juin et qu'il serait intéressant pour le Conseil d'Administration d'en avoir connaissance.

Enfin tout le monde s'accorde sur le fait que de nombreux facteurs exogènes apparaissent dans ce budget et déplore qu'ils soient si faiblement compensés : 1,4 millions d'euros donnés en 2022 pour compenser la hausse du coût de l'énergie en 2023.

Il est prévu que le surcoût 2023 soit en tout ou partie compensé par l'État pour les établissements les plus en difficulté, ce qui pourrait être le cas pour notre Université vu l'impact financier sur notre budget. Néanmoins, pour l'heure, certains au sein de la commission considèrent qu'il s'agit d'un artifice de communication de l'État.

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

4

L'établissement présente un budget prévisionnel 2023 déficitaire ce qui sera également le cas pour toutes les autres universités françaises.

ACTUALISATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

➤ Dépenses de patrimoine :

Augmentation tarifaire des fluides 2022 entre 113% (4 900 000€) et 158% (6 500 000€) => 5000 000€ retenus au BI 2023 (bouclier tarifaire).

Révisions de prix pour 500 000€ => somme retenue : 750 000€

➤ Plan de Relance :

TVA Mixte pour 350 000€

➤ Impacts COVID :

Retards et pénalités pour 500 000€

5

➤ TOTAL : 1 600 000€ sur l'investissement et 5 000 000€ sur le fonctionnement.

LES EQUIVALENTS TEMPS PLEIN TRAVAILLES (ETPT)

➤ Le plafond d'emploi est fixé à 3182 ETPT. Il est en augmentation par rapport à l'année dernière.

➤ L'élément remarquable est le transfert de 40 emplois du plafond 2 (financements sur ressources propres générées par l'établissement pour la rémunération des agents) vers le plafond 1 (financements de l'Etat pour la rémunération des agents titulaires et contractuels qui ont des missions pérennes) afin de mieux refléter l'état des lieux de ses missions pérennes. Les BIATSS sous plafond 1 passent ainsi de 965 au BR1 2022 à 990 ETPT au BI 2023.

➤ Le plafond 1 atteint 2 512 agents pour un plafond maximum fixé par le ministère à 2565 agents. (Bien qu'il reste une marge de manœuvre la SCSP (subvention pour charges de service public) est insuffisante pour en assurer le financement).

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		1 115
		CDI		12
	Non permanents	CDD	255	650
S/total EC		1 522	255	1 777
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-
BIATSS	Permanents	Titulaires		650
		CDI	70	190
	Non permanents	CDD	345	565
S/total Biatoss		990	415	1 405
Totaux		2 512	670	3 182
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		2 565		Plafond global des emplois voté par le CA

6

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

Dépenses				
Montants				
	BR1 2022	BI AE	BR1 AE	AE Total
Personnel	221 700 000 €	237 500 000 €	- €	237 500 000 €
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		- €	- €	- €
Fonctionnement et intervention	61 337 009 €	67 433 290 €	- €	67 433 290 €
Investissement	16 632 920 €	20 801 574 €	- €	20 801 574 €
TOTAL DES DÉPENSES	299 669 929 €	325 734 864 €	- €	325 734 864 €

7

Sur le fonctionnement,

L'augmentation est en lien avec :

- Le surcout énergétique pour 5m€
- Les réserves conventions pour 2,5m€

Sur **l'investissement**, les Autorisations d'Engagement sont en augmentation de +4,2m€ en lien :

- L'AAP Plan de relance pour 350k€
- La rallonge INPHYNI pour 1,25m€
- La réfection des sanitaires pour 985k€
- Les travaux au R+1 Valrose pour 1m€
- La restauration des décors du lac de Valrose pour 472k€
- Le 1% artistique de l'IMREDD pour 120k€

Sur le **personnel** : Une variation importante (+15,8m€), qui se décompose principalement en :

- +3,4m€ sur l'augmentation du point d'indice
- +2,7m€ sur la revalorisation de la grille des contractuels
- +1,6m€ pour le glissement technicité vieillissement (GVT)
- +1,4m€ pour la campagne d'emploi
- +1,25m€ sur les conventions recherche et formation
- +1m€ pour permettre aux services et composantes de réaliser leurs objectifs et missions dans des conditions optimales
- +700k€ pour l'égalité des chances et le plan tourisme
- +1,3m€ sur ressources propres (composantes)
- +1,5m€ pour la LPR

LES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

8

Dépenses				
	BR1 2022	BI CP	BR1 CP	CP Total
Personnel	221 700 000 €	237 500 000 €	- €	237 500 000 €
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		- €	- €	- €
Fonctionnement et intervention	53 530 373 €	62 444 781 €	- €	62 444 781 €
Investissement	27 620 693 €	62 025 758 €	- €	62 025 758 €
TOTAL DES DÉPENSES	302 851 066 €	361 970 539 €	- €	361 970 539 €

Sur le **fonctionnement**, des CP inférieurs à nos autorisations d'engagement (-5m€). Cette différence s'explique :

- Pour 3m€ en lien avec un différentiel constaté rétrospectivement de sous-consommation des CP.
- Pour 1,2m€ en lien avec notre marché multi-technique
- Pour 0,8m€ pour les groupements commande du service commun de documentation (SCD)

Sur l'**Investissement**, des CP supérieurs à nos autorisations d'engagements (+41.2m€). Cette différence s'explique :

- Pour 35.2m€ pour l'AAP France relance
- Pour 1m€ sur l'AAP (interne) Sanitaire en lien avec la vente de la Villa Monique
- 480k€ sur les travaux et les simulateurs des ECOS de l'UFR Odontologie
- 4m€ sur nos opérations immobilières (IMREDD, INFINI, PEMED et CEFP IBV)

LES RECETTES BUDGETAIRES (RE)

9

Recettes				
Montants				
BR1 2022	BI PR	BR1 PR	PR Total	
262 256 956 €	261 161 779 €	- €	261 161 779 €	Recettes globalisées
211 202 443 €	213 489 763 €	- €	213 489 763 €	Subvention pour charges de service public
347 368 €	213 400 €	- €	213 400 €	Autres financements de l'Etat
2 102 700 €	2 050 000 €	- €	2 050 000 €	Fiscalité affectée
16 419 638 €	14 143 559 €	- €	14 143 559 €	Autres financements publics
32 184 807 €	31 265 057 €	- €	31 265 057 €	Recettes propres
			- €	
39 496 365 €	66 352 297 €	- €	66 352 297 €	Recettes fléchées **
14 517 355 €	39 528 312 €	- €	39 528 312 €	Financements de l'Etat fléchés
24 785 482 €	26 823 985 €	- €	26 823 985 €	Autres financements publics fléchés
193 528 €	- €	- €	193 528 €	Recettes propres fléchées
301 753 321 €	327 514 076 €	- €	327 514 076 €	TOTAL DES RECETTES

- Une **SCSP** augmentée de +2,29m€ (principalement dédiée à la masse salariale du fait de l'augmentation du point d'indice et des mesures LPR, malheureusement pas de report sur le fonctionnement).
- Des **ressources propres** stables hors « réserves établissements » permettant l'ouverture au fil de l'eau :
 - des conventions pluriannuelles de recherche et de formation
 - des demandes de transformations d'enveloppes
- Une augmentation de +27m€ sur les **recettes fléchées** en lien avec la prévision d'encaissement du financement du plan France Relance

LE COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	BI	BR1	Total	PRODUITS	BI	BR1	Total
Personnel	234 650 000 €	- €	234 650 000 €	Subventions de l'Etat	213 245 663 €	- €	213 245 663 €
Dont charges de pensions civiles*		- €	- €	Fiscalité affectée	2 050 000 €	- €	2 050 000 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	90 871 781 €	- €	90 871 781 €	Autres subventions	49 646 273 €	- €	49 646 273 €
				Autres produits	53 750 785 €	- €	53 750 785 €
TOTAL DES CHARGES (1)	325 521 781 €	- €	325 521 781 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	318 692 721 €	- €	318 692 721 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	- €	- €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	6 829 060 €	- €	6 829 060 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		- €	325 521 781 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	325 521 781 €	- €	325 521 781 €

Un résultat d'exploitation déficitaire à hauteur de **- 6 829 060 €** qui s'explique par :

- Le surcout énergétique pour **5 000 000€**
- Le report des dépenses financées par la SCSP dans le cadre des Dialogues Stratégiques et de Gestion pour **620 000€**
- L'augmentation du point d'indice non financé pour **1 200 000€** (surcout = 6,8m€, financement =5,6m€)

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) ET LE TABLEAU DE FINANCEMENT

	BI	BR1	Total
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 6 829 060 €	- €	- 6 829 060 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	24 900 000 €		24 900 000 €
- reprise de provision	- €		- €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €		- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €		- €
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	19 000 000 €		19 000 000 €
= CAF ou IAF*	- 929 060 €	- €	- 929 060 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI	BR1	Total	RESSOURCES	BI	BR1	Total
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	- 929 060 €	- €	- 929 060 €
Investissements	62 025 758 €	- €	62 025 758 €	Financement de l'actif par l'État	41 534 903 €	- €	41 534 903 €
Remboursement des dettes financières			- €	Autres ressources	7 614 989 €		7 614 989 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	62 025 758 €	- €	62 025 758 €	Augmentation des dettes financières	- €		- €
				TOTAL DES RESSOURCES (6)	48 220 832 €	- €	48 220 832 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)		- €	13 804 926 €

11

- L'impact sur le résultat de fonctionnement des dotations aux amortissements et provisions est stable comparé au BR1 2022 mais en augmentation depuis le CF 2021 avec +1.6m€. Au global le calcul de la CAF partant d'un déficit génère donc une **insuffisance d'autofinancement (IAF) de 929 060 €** ne nous permettant pas de financer nos investissements
- Et donc in fine un prélèvement sur le fonds de roulement de 13,8m€ (ce qui représente la moitié du fonds de roulement de l'établissement)

LES RATIOS DE SUIVI ET D'ANALYSE FINANCIERE

Nature de l'indicateur	Mode de calcul - données utilisées	Seuils de vigilance et d'alerte	Compte financier 2020	Compte financier 2021	BI 2022	BR1 2022	BI 2023	Evolution
Fonds de roulement en euros	(fonds de roulement / charges décaissables T6) * 360	Seuil : 20 jours	26 083 660	29 748 625	23 675 915	30 682 215	16 877 289	
Fonds de roulement en nombre de jours			38	42	31	40	20	
Trésorerie en euros	(trésorerie / charges décaissables T6) * 360	Seuil : 30 jours	60 088 688	82 249 909	56 350 859	77 694 340	40 735 108	
Trésorerie en nombre de jours			88,25	114,42	73,85	100,67	48,78	
Poids des charges externes	Charges externes / produits encaissables	Vigilance : entre 15 et 16 % Alerte : supérieur à 16%	7,12%	7,31%	7,05%	6,83%	6,54%	
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	Charges décaissables de fonctionnement général / produits encaissables	-	16,07%	18,36%	19,88%	19,67%	22,01%	
Dépendance aux financements de l'Etat	Ressources propres encaissables / Produits encaissables	Vigilance : 15% > taux > 13% Alerte : taux inférieur à 13%	20,95%	23,04%	25,99%	26,31%	28,85%	
Autonomie financière	Pdts encaissables hors SCSP/Produits encaissables	Vigilance : <15% Alerte : inférieur 13%	20,58%	23,18%	25,99%	26,31%	28,85%	
Taux de déficit	Résultat / total de la classe 7	Vigilance : entre 0 et 2 % Alerte : inférieur à 0%	2,90%	1,83%	-0,29%	0,94%	-2,14%	
Poids des charges de personnel	Charges de personnel / Produits encaissables	Vigilance : 83% > taux > 82% Alerte : taux supérieur à 83%	81,36%	78,17%	78,92%	77,26%	78,30%	
Taux d'autofinancement	CAF / Produits encaissables	Vigilance si 1% > taux > 0,5% Alerte si 0,5% > taux	2,57%	3,47%	1,20%	3,06%	-0,31%	
Part de l'autofinancement dans l'investissement	CAF / Dépenses d'investissement	Vigilance : 30% > taux > 20% Alerte : taux inférieur à 20%	26,24%	47,33%	7,40%	31,79%	-1,50%	

12

- Le montant de notre fonds de roulement, en forte baisse, est au seuil prudentiel en affichant 20 jours.
- En affichant une insuffisance d'autofinancement, le taux d'autofinancement et sa part dans l'investissement tombe sous les seuils d'alerte.
- Cette dégradation de notre situation financière doit être analysée sous deux angles : exogène et stratégique, comme présenté ci-dessus.

LA FONDATION UNIVERSITAIRE

Dépenses							Recettes			
Montants							Montants			
	BR1 2022	BI AE	AE Total	BR1 2022	BI CP	CP Total	BI PR	BI PR	PR Total	
Personnel	2 477 310 €	6 670 235 €	6 670 235 €	2 477 310 €	6 670 235 €	6 670 235 €	969 069 €	769 190 €	769 190 €	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	- €	Subvention pour charges de service public
								- €	- €	Autres financements de l'Etat
								- €	- €	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	5 818 500 €	6 460 242 €	6 460 242 €	5 818 500 €	6 460 242 €	6 460 242 €		40 000 €	40 000 €	Autres financements publics
							969 069 €	729 190 €	729 190 €	Recettes propres
								- €	- €	
							12 929 345 €	12 929 345 €	12 929 345 €	Recettes fléchées **
								- €	- €	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	502 303 €	1 612 994 €	1 612 994 €	502 303 €	1 612 994 €	1 612 994 €	12 929 345 €	12 929 345 €	12 929 345 €	Autres financements publics fléchés
								- €	- €	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	8 798 114 €	14 743 470 €	14 743 470 €	8 798 114 €	14 743 470 €	14 743 470 €	13 898 414 €	13 698 535 €	13 698 535 €	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		-	-	5 100 300	-	-		1 044 936	1 044 936	Solde budgétaire (déficit)

13

- C'est un budget consolidé au sein de l'établissement validé par le conseil de gestion de la fondation.
- Augmentation de la masse salariale de 4,2m€ car nous imputons dorénavant les contrats de l'IDEX1 (établissement principal) sur l'IDEX pérennisé (fondation).
- Augmentation du fonctionnement (642k€) et de l'investissement (1,1m€) en lien principalement avec le report anticipé (1m€) d'une partie des sommes non dépensées 2022.

LE COMPTE DE RESULTAT, LA CAF ET LE FDR

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI	BR1	Total	PRODUITS	BI	BR1	Total
Personnel	6 590 192 €	- €	6 590 192 €	Subventions de l'Etat	- €	- €	- €
dont charges de pensions civiles*		- €	- €	Fiscalité affectée	- €	- €	- €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	6 540 284 €	- €	6 540 284 €	Autres subventions	12 406 287 €	- €	12 406 287 €
				Autres produits	729 190 €	- €	729 190 €
TOTAL DES CHARGES (1)	13 130 476 €	- €	13 130 476 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	13 135 477 €	- €	13 135 477 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	5 000 €	- €	5 000 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	- €	- €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		- €	13 135 477 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	13 135 477 €	- €	13 135 477 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	BI	BR1	Total
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	5 000 €	- €	5 000 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	110 000 €		110 000 €
- reprise de provision	- €		- €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €		- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €		- €
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	110 000 €		110 000 €
= CAF ou IAF*	5 000 €	- €	5 000 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI	BR1	Total	RESSOURCES	BI	BR1	Total
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	5 000 €	- €	5 000 €
Investissements	1 612 994 €	- €	1 612 994 €	Financement de l'actif par l'État	- €	- €	- €
				Autres ressources	1 607 994 €		1 607 994 €
Remboursement des dettes financières			- €	Augmentation des dettes financières	- €	- €	- €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 612 994 €	- €	1 612 994 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 612 995 €	- €	1 612 995 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)		- €	0 €

Budget initial 2023 d'Université Côte d'Azur

Les autorisations budgétaires :

- 3 182 ETPT
- 325 734 864 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 237 500 000 € personnel
 - 67 433 290 € fonctionnement
 - 20 801 574 € investissement
- 361 970 539 € de crédits de paiement
 - 237 500 000 € personnel
 - 62 444 781 € fonctionnement
 - 62 025 758 € investissement
- 327 514 076 € de prévisions de recettes
- -34 456 463€ de solde budgétaire

Les prévisions comptables :

- -36 959 232 € de variation de trésorerie
- -6 829 060 € de résultat patrimonial
- 929 060 € d'insuffisance d'autofinancement
- -13 804 926 € de variation de fonds de roulement

15

M. Pronzato constate que la situation budgétaire de l'établissement se dégrade malgré le label d'université intensive en recherche et malgré les succès rencontrés dans les réponses aux appels à projets. Abstraction faite des événements très défavorables qui ont caractérisé cette année, l'université se maintiendrait selon lui péniblement à flot.

M. Philippe s'interroge sur la baisse des recettes et les financements de site (INSPE et IUT) et demande si les financements de la Région et/ou Département sont pris en compte dans l'élaboration du budget.

Mme Navarro confirme que les subventions du département, en l'occurrence, sont prises en compte dans la rubrique « autres financements publics »

A propos des bâtiments, M. Philippe souhaite que le détail sur la répartition des coûts soit présenté en commission des finances.

M. Dalloz assure que cette information sera partagée en commission des finances.

M. Philippe souhaite que l'intéressement des personnels ne soit pas uniquement présenté en conseil académique mais également au conseil d'administration et suggère qu'une ligne dédiée à cet intéressement apparaisse au niveau du budget.

Mme Navarro informe que l'enveloppe globale de l'intéressement des personnels est présentée et approuvée par le conseil d'administration, mais pas la répartition individuelle.

M. Pronzato demande confirmation sur le montant de 1.5M€ dans le cadre de la LPR : cela correspond-t-il à l'augmentation de la RIPEC 1 pour les personnels ? A propos de la note de l'ordonnateur, page 6, comment s'explique la répartition des dépenses de fonctionnement qui indique 6% pour la formation et 24% pour la recherche ?

Mme Navarro répond qu'en effet l'augmentation de la RIPEC 1 est comprise dans ce montant. La masse salariale représente 78 % du budget et la ventilation des coûts ne reflète pas la réalité totale.

Mme Labat Jaqmin demande si dans le cadre du transfert des 40 emplois du plafond 2 au plafond 1, les emplois en CDD pourraient devenir des emplois permanents.

Mme Navarro déclare que la campagne d'emploi présentée en décembre dernier fait apparaître des ouvertures de concours plus importantes et significatives par rapport aux années précédentes. Seulement une partie sera transformée, potentiellement en emplois permanents selon la réussite aux concours.

Le budget initial 2023, annexé des prévisions budgétaires et comptables 2023 de la Fondation Universitaire, est approuvé à la majorité des voix, 20 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 18H00
Dates du prochain conseil d'administration : 31 janvier 2023